

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du

Jeudi 29 septembre 2022 à 18h30

Présents :

- Danièle PHILIPPE
- Marie-Line PLOUVIEZ (pouvoir de Rosine LEMAIRE)
- David CARON
- Christel TROADEC
- Dorothée DESCAMPS
- Marc LHERBIER
- Aline CROUVISIER
- Claire BOURGEOIS

Secrétaire :

- David CARON

Excusé :

Rosine LEMAIRE (ayant donné pouvoir à Marie-Line PLOUVIEZ)

Compte rendu de la dernière réunion :

Danièle PHILIPPE : Lors de la dernière réunion, nous avons un certain nombre de délibérations à prendre, notamment sur la réforme des règles de publicité, des actes pris par les collectivités territoriales. C'est d'ailleurs ce dont on vient de parler puisque le compte rendu de réunion en fait partie. Modification des règles de publicité des actes en vigueur à compter du 1 juillet 2022, donc à compter de cette date, la publication électronique devient la formalité de publicité de droit commun. À l'unanimité le Conseil municipal avait exprimé un avis favorable à ce mode de communication. La publicité sera donc faite sur le site de la commune, on transmettra le compte rendu à Marie-Line qui le mettra en ligne. Un exemplaire papier sera conservé par la commune à disposition du public à la demande et il n'y aura plus d'affichage en mairie. Nous avons également délibéré pour le recrutement des 2 employés communaux en Job d'été, pour remplacer Jean Louis qui était en congés au mois de juillet et dont le contrat s'est terminé le 31 juillet. Donc les 2 employés qui ont été recrutés pendant l'été, sont Théo DELCROIX et Mathilde DUHEM. Nous avons ensuite présenté le dispositif ACCEO accessibilité des services publics aux personnes sourdes et malentendantes. Nous avons aussi évoqué le calendrier et le retour sur les différentes commissions thématiques. Chaque participant a pu faire un compte-rendu rapide de la réunion. Nous avons évoqué le compte rendu du Conseil d'école. Et dans les questions diverses étaient à l'ordre du jour, les festivités du 14 juillet et le départ en retraite de Jean Louis. Avez-vous des observations sur ce compte rendu ?

Y a-t-il des oppositions?

Des abstentions?

Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

Délibérations :

Demande d'autorisation environnementale relative au plan d'épandage des coquilles d'œufs par la SAS LIOT

Danièle PHILIPPE : on va pouvoir passer à la première délibération qui concerne, la demande d'autorisation environnementale relative au plan d'épandage des coquilles d'œufs par la SAS LIOT. Cette société est basée à Anzin et fabrique des ovoproduits, c'est-à-dire des produits qui sont élaborés pour l'industrie agroalimentaire issus d'une transformation de l'œuf. Ils achètent des œufs, l'œuf est séparé de sa coquille et subit ensuite les transformations, pour en faire des œufs liquides ou des blancs d'œufs liquides qui sont donc congelés ou en poudre pour l'industrie alimentaire, les pâtisseries ou les professionnels de la restauration. Donc une fois cette fabrication réalisée, il faut qu'il se débarrasse des coquilles et on nous demande donc de délibérer par rapport à ce projet pour que cette société puisse épandre des coquilles d'œuf sur notre commune. Il est vrai que nous n'avons pas vraiment d'expériences sur le secteur.

Dorothée DESCAMPS : ça concerne qui ces parcelles qui sont gérées, « réquisitionnées » où proposées ?

Danièle PHILIPPE : Tu veux savoir s'il s'agit d'un exploitant de Caucourt? Non ce n'est pas un exploitant de CAUCOURT mais ça on pourra vous le dire.

Dorothée DESCAMPS : As-tu les numéros de parcelles? A T-on regardé sur le cadastre ?

Danièle PHILIPPE : Ce sont des parcelles qui se trouvent vraiment à la limite entre CAUCOURT et MINGOVAL.

Dorothée Descamps: Oui, tu ne sais pas qui les exploite. Ce n'est pas parce qu'on est paysan à CAUCOURT qu'on cultive qu'à CAUCOURT. On peut cultiver tout à l'extérieur du village. Il faut connaître le locataire de ces parcelles.

Danièle PHILIPPE

Nous avons jusqu'au 19 novembre pour délibérer. C'est vrai qu'on est un peu réticent par rapport au à tous ces épandages parce qu'on se rend compte quand même que ça laisse des odeurs, parfois mais là nous n'avons pas d'éléments sur les nuisances éventuelles. Il faut quand même savoir que si c'est stocké sur une parcelle et que l'épandage n'a pas lieu tout de suite, il peut y avoir des nuisances. Donc, à petite échelle, c'est bien, mais ça m'embête un peu, je ne veux pas vous faire prendre une décision aujourd'hui, alors que nous n'avons pas vraiment tous les tenants et aboutissants. Comme il y a une enquête publique en cours, avec des réunions au mois d'octobre et début novembre, je vous propose de reporter la délibération. Si quelqu'un est intéressé, il peut m'accompagner. J'irai à une de ces réunions pour voir ce qui est dit. Comment c'est pratiqué ? Comment est pris en charge l'épandage ? Est-ce que c'est juste un dépôt ?

Christelle TROADEC : De toute façon, il faut demander l'accord du propriétaire des parcelles.

Danièle PHILIPPE : Oui le propriétaire et le locataire sont d'accord car en matière d'amendement, c'est un très bon amendement les coquilles d'œufs. Donc je pense que l'agriculteur, qui est le propriétaire, ne sont pas perdants, ça enrichit leur terre.

Dorothee DESCAMPS: C'est quand même calculé, on ne peut pas balancer n'importe quoi s'ils ont déjà apporté leur amendement.

Danièle PHILIPPE: Je pense qu' en allant à une de ces réunions, on aura des éléments complémentaires et on délibèrera à la prochaine réunion.

En êtes vous d'accord?

Tout le monde est d'accord, donc à l'unanimité on délibèrera lors de la prochaine réunion.

Délibération reportée à la proche réunion

Conclusion d'un avenant à la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la FDE62

Danièle PHILIPPE : La 2e délibération concerne la conclusion d'un avenant à la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Fédération départementale de l'énergie du Pas-de-Calais. Vous le savez, parce qu'on a déjà pris des délibérations dans ce sens-là, nous adhérons à la centrale d'achat de la Fédération du Pas-de-Calais. Aujourd'hui la FDE nous propose un avenant pour adhérer au géoréférencement du réseau d'éclairage public. Alors, en quoi ça consiste ? Il s'agit d'améliorer la connaissance de la localisation des réseaux souterrains de l'éclairage public, afin de sécuriser les interventions futures. Donc ça ne concerne que les rues où les réseaux sont enterrés. Si on a des travaux à faire demain, c'est bien de savoir précisément où ça se situe. De toute façon le géoréférencement est obligatoire depuis le 1 janvier 2020 dans les villes et pour nous, c'est au plus tard pour le 1 janvier 2026. Donc, dans tous les cas, nous serons obligés de faire le géoréférencement de notre réseau d'éclairage public et solliciter des entreprises qui sont habilitées à le faire. Ce que nous propose la FDE est de signer un marché sur ce lot avec l'entreprise « Nord DT » et elle nous propose d'adhérer à ce groupement de commandes.

David CARON : Est-ce qu'on a une idée du prix ? Une estimation ? pour cette augmentation de la compétence.

Danièle PHILIPPE : Le coût est d'environ 0,82€ du mètre linéaire détecté.

Christelle TROADEC : Donc, dans la mesure où les réseaux ont été faits récemment, il n'y a pas des plans qui ont été faits à l'époque. Est-ce qu'on a besoin de faire passer une entreprise, est-ce qu'on n'a pas de trace de ce qui a été posé ?

Danièle PHILIPPE : Le plan ne suffit pas. Le géoréférencement va au-delà, c'est autre chose qu'un plan. Les entreprises qui viendront pourront très facilement travailler. On doit payer une seule fois pour cette compétence supplémentaire. On va payer quand on les fait intervenir mais si on ne les fait pas intervenir, ça ne coûte rien. Voilà si on signe la Convention avec la FDE avant la date butoir du 1 janvier 2026, la société Nord DT interviendra pour faire le géoréférencement. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est acceptée. Nous allons donc signer l'avenant avec la FDE.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Mise en œuvre du reversement de la taxe d'aménagement à l'EPCI

Danièle PHILIPPE : Nous avons eu un courrier du de la préfecture il y a quelque temps et nous avons donc été informé de la mise en œuvre du reversement de la taxe d'aménagement 2022. La taxe d'aménagement, je vous rappelle ce que c'est. C'est un impôt local que perçoit la commune et le département. Cette taxe d'aménagement est due pour toutes les opérations de construction, réhabilitation, qui font l'objet d'une autorisation d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager ou autorisation préalable. Donc chaque fois qu'il y a des travaux qui sont réalisés sur la commune, on perçoit une partie de la taxe d'aménagement. C'est reversé à la commune et au département. A partir de janvier 2023, il a été décidé que les communes devraient reverser tout ou partie de cette taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération, avec un calendrier à respecter. Toutefois, la mise en œuvre est un peu compliquée car la communauté d'agglomération doit délibérer avec ses membres pour fixer le montant de la taxe d'aménagement que les communes vont devoir reverser... Est-ce que ce sera la totalité ? Est-ce que ce sera identique pour tout le monde ? Est-ce que ce sera un pourcentage en fonction des revenus des communes ? Aujourd'hui, on ne sait pas. Entre-temps, après le courrier du préfet, nous avons reçu une note de la communauté d'agglomération nous disant qu'on n'est pas tout à fait prêt, pour entamer les discussions, qu'il avait été acté que le reversement serait obligatoire dans tous les cas, mais il n'y avait pas vraiment de délai prescrit par la loi pour aboutir à des délibérations concordantes. De ce fait, la communauté d'agglomération nous propose de maintenir le statu quo pour 2023. La réflexion sur ces nouvelles dispositions obligatoires sera engagée dans le courant de l'année 2023. C'était donc un projet de délibération dont je souhaitais vous parler mais aujourd'hui nous n'avons pas de délibération à prendre. On va donc en discuter en bureau communautaire et en Conseil communautaire. Et puis, je reviendrai vers vous en réunion pour vous dire si ce qui a été décidé, en tout état de cause, nous n'aurons plus la taxe d'aménagement dans son intégralité.

Délibération reportée

Vente du chemin « dit sentier des Douze » à Mr et Mme DESCAMPS

Danièle PHILIPPE : On avait évoqué le sujet lors d'une dernière réunion. Dorothee vous avait présenté le projet d'achat du chemin. Entre-temps, le chemin a été borné et donc aujourd'hui, on connaît la superficie, il nous reste à en fixer le prix. Pour vous le situer rapidement, vous voyez la ferme de Mr et Me Descamps, à côté de l'entrée de la ferme à droite, il y a une pâture, donc le chemin se situe à cheval entre l'entrée et la pâture comme vous le voyez sur le plan, au milieu de leur propriété..

Dorothee DESCAMPS : ça fait 80 ans qu'il n'est plus utilisé. Donc le géomètre a fait des recherches d'archives et voilà, ça a été retracé. Pour le retracer, il a dû prendre des dimensions par rapport aux autres, bien sûr. Et comme le chemin était inexistant, il a eu pas mal de recherches pour le redessiner sur le cadastre. Enfin, il fallait bien retrouver le chemin pour savoir la superficie donc il fait 202 m². C'est un sentier qui n'est pas large du tout, mais il est assez long.

Danièle PHILIPPE : Voilà donc, on va vous faire passer le plan, donc le chemin, c'est ce qui est matérialisé en jaune;

Dorothee DESCAMPS : Comme convenu, on a pris à notre charge la facture du géomètre qui se monte à 930€. On n'a pas été obligé de mettre de bornes parce qu'on est propriétaire des 2 côtés.

Danièle PHILIPPE : Donc, la superficie du chemin, elle est de 202 m². Je vous propose 2,50€ le mètre carré. Dorothee ne va pas prendre part au vote puisqu'elle est concernée.

Dorothee DESCAMPS : Donc voilà, on ne se l'est pas approprié et c'est pour ça qu'on veut faire les choses correctement.

Danièle PHILIPPE : Voilà donc, est-ce que vous êtes d'accord avec cette proposition ? Vous pouvez émettre d'autres propositions. On va faire un tour de table. Marie Line es-tu d'accord avec la proposition ?

Marie-Line PLOUVIER : oui oui

Danièle PHILIPPE : Marc ?

Marc LHERBIER : D'accord avec la proposition

Christelle TROADEC : d'accord aussi

Aline CROUVISIER : OK pour 2,50

David CARON : ok

Danièle PHILIPPE : 202m² à 2€ 50..., ça fait 505€ voilà il y aura aussi des frais de notaire à votre charge. Les démarches seront engagées auprès du notaire pour réaliser la vente. La délibération est acceptée à l'unanimité au tarif de 2,50€ le mètre carré.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Désignation de 3 membres propriétaires pour le renouvellement du bureau de l'AFR

Danièle PHILIPPE : La préfecture du Pas-de-Calais nous demande de renouveler les membres du bureau de l'association foncière de remembrement de CAUCOURT. Les membres du Bureau sont désignés pour 6 ans. Donc en ce qui concerne notre commune il nous appartient de désigner 3 membres propriétaires, exploitant de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement. En tant que maire, ou conseiller municipal, nous sommes membres de droit. Nous allons désigner 3 membres et ensuite la préfecture va en désigner 3 autres. Les membres actuels sont Mrs DESCAMPS, CHOAIN, BEAUVOIS; Je vous propose de reconduire ces mêmes exploitants soit: Jean-Paul BEAUVOIS, Luc DESCAMPS et Jean-Marc CHOAIN. . Est-ce que vous êtes d'accord avec cette proposition ? Y a-t-il des abstentions ? pas de votre contre ? non ? Le choix est adopté à l'unanimité.

Délibération acceptée à l'unanimité

Désignation d'un conseiller municipal « Correspondant incendie et secours »

Danièle PHILIPPE : Délibération suivante : désignation d'un conseiller municipal, correspondant incendie et secours. Le centre d'incendie et de secours d'Aubigny en Artois nous sollicite pour désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours. Alors ça peut être un homme, tout comme une femme.

Quel sera son rôle? Il sera le contact privilégié avec les pompiers. C'est lui qui sera le correspondant au niveau de notre défense incendie. Et puis s'il y a des problèmes sur la commune, des problèmes de pollution, etc... Il pourrait être le relais.

y a t-il des volontaires ? Marc Lherbier et David Caron.

Marc LHERBIER : Et donc, est-ce qu'on a des réunions avec eux ?

Danièle PHILIPPE : Non, il nous demande un numéro de contact à toutes fins utiles. Mais, non, c'est vraiment quelqu'un qui sert de relais au niveau de la commune.

David CARON : Vas-y Marc

Danièle PHILIPPE : OK donc, pour Marc l'herbier ? Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? A l'unanimité le correspondant incendie et secours désigné est Marc LHERBIER.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Encaissement d'un chèque Groupama

Danièle PHILIPPE : Alors dernière délibération : l'encaissement d'un chèque Groupama. Groupama nous a remboursé les frais liés au remplacement du réverbère devant chez Marie-Line Plouviez qui va enfin pouvoir être remplacé. Voilà on nous rembourse l'intégralité du devis fait par l'entreprise VERRIER. J'en ai fait part à Monsieur Terry qui va donc le remplacer très prochainement. Est-ce que tout le monde est d'accord pour que nous puissions encaisser ce chèque ? oui ? pas d'opposition ? pas d'abstention ? Je vous remercie

Délibération acceptée à l'unanimité

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable :

Et ensuite à l'ordre du jour, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable. Alors je vais vous faire un bref compte rendu de ce que vous pouvez trouver dans le rapport qui fait 76 pages sur le prix de l'eau et sur l'assainissement et qui est à votre disposition. Ce rapport a reçu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux réunis le 9 juin 2022. Donc. Il est mis à disposition du public. Lors du dernier Conseil communautaire, il a été adopté et il avait été également adopté lors de la Commission sur l'eau potable. Sur le service assainissement, parce que cela faisait partie du même dossier il y a eu un rapport également qui a été fait par la société Veolia. Je vous parle de ce rapport-là, parce que notre commune est gérée par Veolia, quand il y a des fuites ou des réparations, c'est Véolia qui intervient. Il y a eu un avis favorable sur ce rapport, de la Commission cycle de l'eau du 15 juin.

Questions diverses :

Rallye équestre du Comité Départemental :

Danièle Philippe:

Le rallye équestre du Comité Départemental, passera dans notre commune le dimanche 9 octobre vers 11h. L'information sera mise sur la page Facebook de la commune.

Travaux de réparation de la toiture de la sacristie :

Danièle Philippe:

J'ai été informée du mauvais état de la toiture de la sacristie; en réalité, il n'y a pas de gouttière et la toiture ne couvre pas l'ensemble de la sacristie. Lorsqu'il pleut, l'eau coule sur le mur et s'infiltrer dans le mur.

Je vais demander un devis à une entreprise de couverture mais dans l'attente, il serait judicieux de trouver une solution pour empêcher l'eau de s'infiltrer.

Voir avec Christophe si on pourrait fixer une plaque de zinc ou autre afin de protéger le mur? David et Marc voient la question.

Colis des Aînés

Danièle Philippe:

Les colis sont distribués aux personnes âgées de 70 ans et plus. Cette année, on a répertorié 11 couples et 21 colis individuels, soit 32 colis. Il y a 3 nouveaux bénéficiaires cette année.

Est ce qu'on maintient le contenu du colis tel que précédemment?

A savoir,

- ❖ 1 bouteille de champagne
- ❖ 1 boîte de chocolats
- ❖ 1 boîte de gâteaux secs
- ❖ 1 jacinthe

Dorothée Descamps:

Ce qui importe le plus, ce n'est pas le colis mais la visite qu'on rend aux personnes âgées et le fait de passer un moment convivial avec eux.

Danièle Philippe:

Tout le monde est-il d'accord sur le contenu du colis?

Oui

Questions

Marc Lherbier : Pourrait-on mettre des poubelles éventuellement dans les rues principales.

Tu sais, pour les marcheurs principalement ? ils ont leur bouteille, ils ne savent pas où les mettre.

Danièle Philippe

Ok, quelques poubelles seront installées notamment aux abords des sentiers de randonnée.

Dorothée Descamps:

Dans la mesure où maintenant on parle beaucoup d'économie d'énergie, j'entendais des reportages concernant les éclairages publics. La nuit, nous avons pris le parti de garder l'éclairage public la nuit à Caucourt pour éviter les problèmes, les incidents. Est-ce que on en est toujours à ça ou est ce qu'on pourrait pas limiter de de 11h à 6h00 du matin et peut-être mettre des détecteurs ? .

Danièle PHILIPPE:

Vous avez raison d'en parler , j'ai rencontré Monsieur Théry de l'entreprise Verrier à ce sujet la semaine dernière.

L'éclairage avec détection ne semble pas être adapté aux rues de notre commune.

Actuellement il y a 2 systèmes d'éclairage sur la commune.

1-Les rues où les réseaux ne sont pas enfouis avec un éclairage rénové disposant d'ampoules LED et d'un système intelligent qui permet une baisse d'intensité de 22h00 à 6h00 passant de 72 w à 30 w.

Une économie d'énergie pourrait être réalisée en baissant l'intensité dès l'allumage sans attendre 22h jusqu'au matin.

2-Les rues ou les réseaux ont été enfouis disposant d'ampoules à sodium de 150 W passant de 150 w à 90 w la nuit.Pour faire de réelles économies sur cette partie du réseau, il faudrait envisager de changer les têtes des lampadaires pour un équipement à LED (coût : entre 5 et 600€ par lampadaire) Cette solution n'est pas envisageable dans l'immédiat compte tenu du coût mais sera examinée lors du prochain vote du budget.

Dans les 2 cas, la diminution d'intensité dès l'allumage serait une des solutions d'économie..

Par ailleurs concernant les illuminations de Noël, leur suppression n'est pas envisagée pour le moment....Le Conseil municipal souhaite que Noël reste une période festive; toutefois la période d'allumage sera réduite à 3 semaines au lieu des 6 semaines actuellement.

Aline Crouvisier: Pourrait-on régler l'éclairage à détection de la porte de la cantine côté rue qui s'allume chaque fois qu'une voiture passe?

Danièle PHILIPPE: Oui, nous allons y remédier

Fin de la séance à 20h10.